

Image not found or type unknown



Résidence de tourisme

Par **BAILBAIL59**, le **24/07/2024** à **00:11**

Bonjour,

Comment sortir d'une résidence de tourisme?

Résidence abandonnée par Pierre et Vacances, le règlement de copropriété stipule que la résidence est de tourisme.

De nombreux copropriétaires louent en meublé saisonnier, je voudrais louer à l'année.

Quels sont mes droits et obligations?

Merci

Par **youris**, le **24/07/2024** à **11:02**

bonjour,

dans une résidence ce tourisme, la location n'est permise que pour des durées limitées, inférieures à 90 jours, il n'est donc pas possible d'y habiter à l'année et y avoir sa résidence principale.

il faudrait modifier votre règlement de copropriété.

mais je crois que dans les faits, cela existe sans problème particulier.

salutations